

# AQEI

ASSOCIATION  
QUÉBÉCOISE  
POUR L'ÉVALUATION  
D'IMPACTS

**L'évaluation  
environnementale :  
un atout en période  
de crise économique ?**

18<sup>e</sup>  
CONGRÈS  
ANNUEL  
4-5 novembre  
2009 Montréal



Agence canadienne  
d'évaluation environnementale

Canadian Environmental  
Assessment Agency



DESSAU





ASSOCIATION  
QUÉBÉCOISE  
POUR L'ÉVALUATION  
D'IMPACTS

## 18<sup>e</sup> congrès annuel

4 et 5 novembre 2009

Holiday Inn Select Montréal Centre-Ville

## L'évaluation environnementale : Un atout en période de crise économique ?

### PROGRAMME

#### *L'AQÉI remercie les membres du comité organisateur du congrès*

Alain Bourgeois	Conseiller principal, Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE), Québec
Judy Doré	Analyste en évaluation environnementale, Environnement Canada, en détachement à Pêches et Océans Canada, Québec
Mélissa Gagnon	Chargée de projets, Direction des évaluations environnementales, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Québec (en poste jusqu'au 31 août 2009)
Mario Gauthier	Professeur agrégé, Sciences sociales, Université du Québec en Outaouais (UQO), Gatineau
Marie-Josée Grimard	Conseillère en environnement, Hydro-Québec Équipement / SEBJ, Montréal
Mario Heppell	Biologiste, aménagiste, directeur de projets, GENIVAR, Québec
Alan Samostie	Ingénieur en environnement, chargé de projets, SNC-Lavalin Environnement, Lévis
Françoise Mondor	Coordonnatrice, Association québécoise pour l'évaluation d'impacts (AQÉI)
<b>présidé par :</b>	
Louise Fecteau	Présidente, Gaïa Environnement inc., Saint-Jean-sur-Richelieu

---

# L'évaluation environnementale : Un atout en période de crise économique ?

## PROBLÉMATIQUE

Depuis l'entrée en vigueur au Québec des dispositions de la *Loi sur la qualité de l'environnement* portant sur l'évaluation environnementale (ÉE) de certains projets, il y a de cela maintenant plus de trois décennies, de nombreuses démarches de révision ont eu cours afin d'améliorer la procédure. Plusieurs propositions ont été faites à l'occasion de diverses consultations dont celle portant sur la *Loi sur le développement durable* (2006). Parmi ces propositions, il y en a une, chère à l'AQÉI, soit l'application de processus d'évaluation environnementale stratégique à l'élaboration des plans, des politiques et des programmes gouvernementaux.

Les débats des dernières années ont porté également sur l'application des procédures fédérale et provinciale d'ÉE et des chevauchements qui peuvent en découler dans le cas de certains projets. L'entrée en vigueur de l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale en 2004 n'a pas mis fin à ce débat qui refait régulièrement surface au Québec.

Plus récemment, dans le contexte de crise économique qui prévaut actuellement à l'échelle mondiale, les pressions s'accroissent pour revoir les dispositifs existants afin de faciliter, voire d'accélérer la réalisation des projets, particulièrement ceux d'infrastructures publiques considérés comme l'élément clé de la relance de l'économie. D'ailleurs, au printemps 2009, le gouvernement fédéral a apporté des modifications à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, notamment pour diminuer le nombre ou la taille des projets assujettis à l'application de sa procédure d'ÉE. Parmi les raisons invoquées pour justifier ce changement, certains acteurs reprocheraient notamment à la Loi d'être trop complexe sur le plan administratif, d'englober trop de petits projets et de mettre l'accent davantage sur le processus que sur l'environnement. Les avis sont toutefois partagés.

Certains perçoivent l'ÉE comme une contrainte au développement économique. Ils considèrent que les mécanismes d'ÉE sont coûteux, longs, voire même inutiles. D'autres voient dans l'ÉE la composante essentielle d'une stratégie visant à assurer la viabilité des projets sur les plans environnemental, économique et social. Le choix des solutions aux lacunes alléguées à l'encadrement législatif actuel et à son application concrète dépendra de la perspective adoptée.

L'AQÉI veut apporter une contribution significative aux discussions sur le rôle de l'évaluation environnementale dans un contexte de turbulences économiques. C'est pourquoi la question posée à l'occasion du congrès annuel de 2009 de l'association est la suivante : « L'évaluation environnementale : un atout en période de crise économique ? »

En première journée, les participants pourront entendre et discuter avec différents intervenants sur la nature des préoccupations et attentes envers la procédure d'ÉE. Ils pourront également échanger autour des trois conditions présentées comme fondamentales à une procédure d'évaluation environnementale efficace et performante et qui mériteraient d'être améliorées, à savoir : l'évaluation environnementale stratégique, la surveillance et le suivi ainsi que la participation active du public. En deuxième journée, des expériences d'acteurs ayant bénéficié des effets de la procédure d'ÉE seront partagées et un débat se tiendra sur les pistes à dégager pour que l'ÉE puisse jouer pleinement son rôle, de manière satisfaisante pour une majorité d'acteurs.

---

- 7h45 Accueil et inscription
- 8h30 Mot de bienvenue – Éric Giroux, président de l'AQÉI  
Présentation du déroulement du programme – Louise Fecteau, responsable du comité organisateur du congrès

**8h45 PLÉNIÈRE 1 — Situer le cadre législatif dans le contexte actuel**  
**Quelles sont les pressions exercées sur les gouvernements, fédéral et provincial, depuis le début de la crise économique ? Quelles sont les perspectives de l'évaluation environnementale (ÉE) dans ce contexte ?**

Animation des plénières 1 et 2 : **Jean-Pierre Revéret**, professeur, Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale, UQÀM

**8h50 Le processus fédéral d'ÉE — L'évaluation environnementale fédérale en période de crise économique: défis et opportunités**

**YVES LEBOEUF**, vice-président, Élaboration des politiques, Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE)

-1-

9h10 Questions

**9h15 Le processus québécois d'ÉE — Un état des lieux et liens avec le résultat des travaux du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME)**

**ROBERT JOLY**, directeur par intérim, Direction des évaluations environnementales, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

-2-

9h35 Questions

**9h40 Consultation du public : défis et opportunités pour le BAPE**

**PIERRE RENAUD**, président, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

-3-

9h55 Questions

10h00 PAUSE

**10h25 PLÉNIÈRE 2 — Entendre les points de vue, préoccupations et attentes du milieu et en débattre** (les conférenciers Yves Leboeuf, Robert Joly et Pierre Renaud participent au débat)

**10h30 Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)**

**FRANÇOISE BERTRAND**, présidente-directrice générale

-4-

**10h45 Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup**

**MICHEL LAGACÉ**, préfet de la MRC et président de la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent

-5-

**11h00 Nature Québec**

**MICHEL BÉLANGER**, président

-6-

**11h15 Période d'échanges entre les intervenants et avec les congressistes**

12h15 BUFFET offert aux congressistes

Restaurant Chez Chine

- 13h35**     **PLÉNIÈRE 3 — Trois conditions pour que l'ÉE soit un atout :**  
**1) Une application rigoureuse de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES)**  
**2) Une meilleure intégration du suivi environnemental**  
**3) Une participation citoyenne concrète et satisfaisante**

Animation : **Jean-Pierre Revéret**, professeur, Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale, UQÀM

- 13H40**     **1) Qu'en est-il de l'évaluation environnementale stratégique aujourd'hui ?**  
 Première application concrète — Mise en contexte et vue d'ensemble du programme d'évaluations environnementales stratégiques sur la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin au ministère de Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF)  
**CAROL CANTIN**, agent de recherche, Direction générale des hydrocarbures et des biocarburants, MRNF -7-

14h00     Questions

- 14h05**     **2) Quel est le rôle de l'ÉE dans l'élaboration d'un programme de surveillance et de suivi environnemental et comment la surveillance et le suivi peuvent influencer l'ÉE des projets ?**  
 Expérience du Ministère des Transports du Québec (MTQ), Direction territoriale de la Capitale-Nationale, dans le cas du réaménagement de l'axe routier 73/175  
**MARTIN LAFRANCE**, biologiste, Service des inventaires et du plan, Direction territoriale de la Capitale-Nationale, MTQ -8-

14h25     Questions

14h30     Pause

- 14h50**     **3) Quelles sont les conditions pour une participation publique active, utile et pertinente ? Regards de la recherche en sciences sociales**  
**MARIO GAUTHIER**, professeur agrégé, Sciences sociales, Université du Québec en Outaouais -9-

15h10     Questions

**15h15**     **Période d'échanges avec les congressistes**

**16h00**     **Assemblée générale annuelle des membres de l'AQÉI**

*Salle Hibiscus*

**17h00**     **Cocktail offert aux congressistes**

**8h30 PLÉNIÈRE 4 — L'évaluation environnementale (ÉE) un atout : apprendre à partir d'expériences profitables**

Animation : **Jean-Pierre Revéret**, professeur, Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale, UQÀM

**8h35 Retombées de l'approche de la communauté d'Ekuanitshit dans le cas du projet hydroélectrique de la Romaine**

**VINCENT NAPISH**, Vice-Chef, Conseil des Innus d'Ekuanitshit

-10-

8h55 Questions

**9h00 Retombées de l'ÉE sur les plans économique, social et environnemental — exemples de projets hydroélectriques**

**MIREILLE PAUL**, Coordonnatrice, Projet barrage et centrale hydroélectrique, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

-11-

9h20 Questions

**9h25 Retombées de l'ÉE dans le cas de quelques projets réalisés au Québec, autres qu'hydroélectriques**

**MICHEL-L. CARON**, directeur bureau de Québec Environnement, GENIVAR

-12-

9h45 Questions

9h50 Pause

**10h10 PLÉNIÈRE 5 — Entreprendre les lendemains sur des bases solides**

Animation : **Jean-Pierre Revéret**, professeur, Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale, UQÀM

La crise économique représente-t-elle une opportunité pour revoir nos modes de développement dans une perspective de durabilité ?

À quelles conditions l'ÉE peut-elle répondre aux problèmes de la crise économique et favoriser le développement durable ?

Questionnement sur la base de ce qui fait la manchette dans les médias depuis un an : l'immobilisme dénoncent certains, le pied sur l'accélérateur pour d'autres ; les remises en question des modes de consultation publique et la nécessité d'une participation publique pour une intégration harmonieuse des projets dans les communautés, etc.

**Retour sur les éléments clés des plénières précédentes pour le bénéfice des débatteurs.**

DÉBATTEURS :

**Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ)**

**HÉLÈNE LAUZON**, avocate et urbaniste, présidente

-13-

**Hydro-Québec**

**MICHEL BÉRUBÉ**, chef Environnement, Direction principale Expertise, Hydro-Québec Équipement

-13-

**Consultante**

**CLAUDETTE JOURNAULT**, spécialiste en conciliation en environnement

-14-

**Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec**

**JACQUES RUELLAND**, président

-14-

**11h00 Suivi d'une période d'échanges entre les débatteurs et les congressistes**

**Conclusion**

**12h00 Remerciements et clôture du congrès**

## À propos de l'AQÉI...

L'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts (AQÉI) a été créée en 1991 par un groupe de professionnels en évaluation d'impacts et en participation publique qui désiraient susciter des débats de nature professionnelle et publique, sur les processus d'évaluation d'impacts au Québec. Depuis, l'AQÉI constitue un lieu important d'échanges pour toute personne intéressée par le domaine.

Améliorer la qualité professionnelle de l'évaluation d'impacts, échanger sur des expériences et méthodologies, généraliser l'utilisation de l'évaluation d'impacts dans la planification des projets et dans les prises de décision, établir des liens de collaboration avec des associations canadiennes et internationales ayant des intérêts similaires, voilà autant d'objectifs poursuivis par l'AQÉI.

L'AQÉI rassemble des décideurs, promoteurs, professionnels, chercheurs, étudiants, groupes de sensibilisation oeuvrant dans les secteurs privé et public. Cette diversité d'intérêts constitue la caractéristique principale de l'AQÉI. Plus de deux cents membres se sont joints à l'AQÉI jusqu'à maintenant parmi lesquels on retrouve non seulement des membres individuels, mais aussi des membres affiliés.

L'AQÉI fait partie de l'International Association for Impact Assessment (IAIA) à titre d'association affiliée. Un protocole d'entente relie l'IAIA et l'AQÉI depuis octobre 2001 afin notamment, d'organiser conjointement des événements d'intérêt commun pour les deux associations et leurs membres. L'AQÉI est de plus, un des organismes membres du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE). Unis par un protocole d'entente signé en 2007, l'AQÉI et le SIFÉE ont organisé avec succès la Conférence internationale Québec 2008 qui a eu lieu à Québec en septembre 2008, un événement conjoint sur la thématique « Évaluation environnementale et Énergie » monté en lieu et place du 13<sup>e</sup> colloque du SIFÉE et du 17<sup>e</sup> congrès annuel de l'AQÉI.

Pour en savoir plus sur l'AQÉI, consultez son site Web : [www.aqei.qc.ca](http://www.aqei.qc.ca)

## Les membres affiliés à l'AQÉI

Hydro-Québec  
AECOM Tecsult Inc.  
GENIVAR

DESSAU  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)  
SNC-Lavalin Environnement inc.

Roche Itée, Groupe-conseil  
Stantec  
Golder Associés  
Pêches et Océans Canada  
Environnement Illimité inc.  
Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE)  
Transfert Environnement  
Artefactuel, coop de travail oeuvrant en archéologie  
Administration régionale crie / Cree Regional Authority  
Teknika HBA  
PESCA Environnement

---



**NOTES BIOGRAPHIQUES  
ET  
RÉSUMÉS DE PRÉSENTATION**

## PLÉNIÈRE 1 — Situer le cadre législatif dans le contexte actuel

**YVES LEBOEUF**

**Vice-président, Élaboration des politiques**

**Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE)**

**YVES LEBOEUF** a été nommé vice-président du secteur de l'Élaboration des politiques à l'Agence en juillet 2007. À ce titre, il assume l'importante responsabilité de définir le fondement conceptuel et les objectifs des politiques fédérales dans le domaine de l'évaluation environnementale, ainsi que de concevoir, d'élaborer et d'harmoniser les processus d'évaluation environnementale fédérale de même que la législation et les règlements connexes avec les politiques gouvernementales. Yves Leboeuf dirige également les négociations en matière d'évaluation environnementale avec les provinces et les territoires et est responsable de déterminer les intérêts du Canada dans un contexte international.

**RÉSUMÉ.** En réponse à la crise économique qui prévaut à l'échelle mondiale depuis l'automne 2008, le gouvernement canadien a décidé d'investir massivement dans les infrastructures publiques au cours des années financières 2009-10 et 2010-11 en vue de stimuler l'économie du pays.

La décision d'accélérer les investissements en matière d'infrastructure a constitué une opportunité de réviser l'ensemble des processus menant à l'approbation de financement de projets, en vue d'en maximiser l'efficacité et l'efficience et d'en éliminer les étapes sans réelle valeur ajoutée, ou qui dédoublent les exigences en place au sein d'autres juridictions.

En conformité avec l'atteinte de ces objectifs, le gouvernement a annoncé au printemps 2009 des modifications au *Règlement de 2007 sur la liste d'exclusion*, adopté en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (la Loi), pour exclure des exigences de la Loi certaines catégories de projets d'infrastructure qui, sur la base de l'expérience acquise au fil des ans, ont démontré ne pas être susceptibles d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants. Un nouveau règlement, le *Règlement visant à adapter le processus d'évaluation environnementale des projets d'infrastructure*, a également été adopté en vue de réduire le dédoublement inutile en permettant la substitution d'un processus provincial d'évaluation environnementale à celui prévu à la Loi.

Avec la perspective d'une relance économique dans un avenir rapproché, la revue Parlementaire de la Loi, qui devra débiter au plus tard en juin 2010, sera une occasion de revoir en profondeur le rôle de l'évaluation environnementale fédérale et les objectifs qu'il devrait chercher à atteindre, en vue de s'assurer que le processus établi par la loi est à la fois simple et efficace, tout en permettant l'atteinte de ces objectifs. Un certain nombre d'enjeux clés, qui seront inévitablement au cœur des discussions lors de la revue de la Loi, seront présentés lors du congrès de l'AQÉI.

**ROBERT JOLY**

**Directeur par intérim**

**Direction des évaluations environnementales**

**Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)**

**ROBERT JOLY** agit actuellement à titre de directeur par intérim des évaluations environnementales au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a été auparavant chef du Service des projets industriels et en milieu nordique.

Il est entré au ministère de l'Environnement en 1990 et a travaillé à la mise en place de la table ronde sur le développement durable, à la réforme de la procédure d'évaluation environnementale et à la révision du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement. Il a été responsable d'une équipe de développement qui a élaboré et mis en place des mesures administratives visant à améliorer le processus d'évaluation environnementale.

Il a été membre pendant plusieurs années du conseil d'administration de l'AQÉI et siège actuellement comme membre du conseil d'administration du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale.

**RÉSUMÉ.** Le processus québécois d'ÉE — Un état des lieux et liens avec le résultat des travaux du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME)

La procédure d'évaluation environnementale du Québec méridional est en place depuis 1980. De nombreuses pressions ont été exercées depuis 30 ans sur son application autant pour lui reprocher sa complexité et les entraves qu'elle occasionnait au développement économique que pour étendre son application à plus de type de projets. Au cours des dernières années, l'arrimage des projets avec les politiques plans et programmes publics est devenu un enjeu important et a placé beaucoup d'attention sur les évaluations environnementales stratégiques. L'entrée en vigueur de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale en 1995 est venue complexifier la tâche des promoteurs et des professionnels de l'évaluation environnementale. Finalement, les arrêts Taku river et Aïda de la Cour suprême ont consacré l'obligation pour la couronne, tant fédérale que provinciale, de consulter les communautés autochtones, ajoutant des procédures supplémentaires aux obligations des promoteurs et des gouvernements.

Ainsi, le dédoublement des procédures pour certains projets a constitué un défi pour les gestionnaires fédéraux et provinciaux des procédures d'évaluation environnementale. Dès le début des années 90, le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) a lancé une initiative d'harmonisation qui visait, dans un premier temps à définir une procédure d'évaluation environnementale pan-canadienne mais qui a résulté plutôt en un accord cadre sur les évaluations environnementales qui introduisait le principe des ententes de coordination entre le gouvernement fédéral et les provinces. Bien qu'il n'ait pas signé l'entente cadre, le Québec a conclu une entente bilatérale à cet effet.

Toutefois, une meilleure coordination n'élimine pas les dédoublements de sorte que le CCME s'est penché à nouveau sur le sujet avec l'objectif cette fois d'introduire le principe « d'un projet, une évaluation ». Il a également développé une approche d'évaluation environnementale stratégique régionale.

**PIERRE RENAUD**

**Président**

**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)**

**PIERRE RENAUD.** En plus d'être un avocat spécialisé en droit de l'environnement, d'avoir suivi des cours en droit international et d'être détenteur d'une maîtrise en administration publique, M<sup>e</sup> Renaud a occupé diverses fonctions liées à la protection de l'environnement.

Il a été conseiller juridique au ministère de l'Environnement de 1987 à 1989, membre à temps plein au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de 1993 à 1996, ainsi que vice-président de Conservation de la nature de 2001 à 2007 où il a notamment réalisé la préservation de l'aire naturelle des Monts-Sutton.

De plus, il a rempli la fonction de chargé de cours en droit de l'environnement au baccalauréat à l'Université du Québec à Montréal de 1987 à 1999 ainsi qu'à la maîtrise en environnement à l'Université de Sherbrooke de 1993 à 1999. M<sup>e</sup> Renaud a également siégé comme membre au Conseil de la conservation et de l'environnement (1990-1993) où il a présidé les comités pour l'élaboration de l'*Avis sur le développement durable et l'administration publique québécoise* et l'*Avis sur la protection des boisés urbains*.

En 1997, il recevait le prix du Meilleur article étranger 1996 décerné par la Revue générale des routes, Paris, France, pour l'article intitulé *La médiation et les conflits entourant les projets d'infrastructures routières*. Il est coauteur et coordonnateur de la production des livres *Guide pratique de la médiation* et de *La médiation et la réconciliation des intérêts dans les conflits publics*.

M<sup>e</sup> Renaud est président du BAPE depuis le 9 octobre 2007.

**RÉSUMÉ.** Consultation du public : défis et opportunités pour le BAPE.

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) est certainement l'un des outils démocratiques les plus importants dont nous disposons au Québec et au Canada, et son statut d'organisme indépendant le place à l'abri des pressions.

À la suite de l'adoption par le gouvernement, en 2006, de la *Loi sur le développement durable*, le BAPE a mis en place des outils et des processus de prise en considération des seize principes de développement durable. La prise en considération de ces principes amène à poser un regard plus global, à moyen et long terme, sur les projets de développement. Un défi à chaque enquête pour tous les acteurs.

Le BAPE, par ses enquêtes et ses consultations publiques, constitue un lieu privilégié d'échanges. Les avis énoncés dans ses rapports d'enquête présentent des opportunités d'influencer les divers acteurs concernés par la réalisation de projets.

Le BAPE, après trente ans d'enquête et de participation publique a démontré sa force démocratique et sa nécessité. Modèle pour certains pays ou sujet de réflexion, tous s'accordent à dire qu'il joue un rôle primordial et démocratique dans la grande sphère de l'environnement.

Le BAPE relève les défis et progresse avec les opportunités qui se pointent tous les jours. Il se doit donc de demeurer vigilant.

## PLÉNIÈRE 2 — Points de vue, préoccupations et attentes du milieu

### **FRANÇOISE BERTRAND**

**Présidente-directrice générale**

**Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)**

**FRANÇOISE BERTRAND.** Diplômée en sociologie de l'Université de Montréal et détentrice d'une Maîtrise en études environnementales de l'Université de York à Toronto, Françoise Bertrand possède plus de 30 années d'expérience à la tête d'importantes organisations.

De 1983 à 1988, elle est gestionnaire de haut niveau à l'Université du Québec à Montréal. Par la suite, elle devient présidente-directrice générale de Télé-Québec. En 1995, elle entreprend une carrière en consultation à titre de directrice principale au Groupe Conseil KPMG. Françoise Bertrand devient en 1996 la première femme à diriger et à accéder au poste de présidente du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, le CRTC. Depuis 2003, elle dirige, à titre de présidente-directrice générale, la Fédération des chambres de commerce du Québec. Tout au long de sa carrière, Françoise Bertrand a siégé à de nombreux conseils d'administration pour différents organismes.

Françoise Bertrand est récipiendaire de nombreux prix et distinctions. En 2001, elle était faite Chevalier de la Légion d'honneur (France). En 2008, elle reçoit notamment la plus haute distinction décernée par le gouvernement du Québec : l'insigne de Chevalier de l'Ordre national du Québec (ONQ).

**RÉSUMÉ.** La FCCQ a pour mission de favoriser et de stimuler le développement économique de toutes les régions du Québec. Elle considère que, dans une économie de libre marché, il revient principalement aux promoteurs privés de proposer des projets qui contribuent au développement économique et qui enrichissent ses citoyens.

Dans une perspective de développement durable, la FCCQ convient que ces projets doivent arrimer les considérations environnementales et sociales, sans pour autant compromettre la valeur économique de ceux-ci. Or, la FCCQ constate que la valeur économique est la seule dimension qui ne bénéficie pas d'une évaluation large et objective, permettant de jauger la contribution économique d'un projet et de son importance pour la société québécoise. Alors que les enjeux sociaux et environnementaux sont actuellement largement couverts par la DSP et le BAPE, les enjeux économiques ne font l'objet d'aucune analyse systématique.

Dans ce contexte, l'intervention de Françoise Bertrand propose de donner l'heure juste sur les positions de la FCCQ et de la communauté d'affaires en ce domaine. Car, il faut savoir que le développement durable est parti intégrante des préoccupations de la FCCQ et se situe comme l'un des quatre secteurs d'intervention prioritaire de la Fédération. Toutefois, la FCCQ ainsi que la communauté d'affaires trouvent que le refus assez systématique des grands projets de développement économique mène à un immobilisme qui est fortement nuisible au marché de l'emploi, et qui donne une image très négative des entrepreneurs, même si certains sont à l'avant-garde en matière de protection de l'environnement et de l'utilisation responsable des ressources naturelles. Il faut donc questionner à la fois le processus de consultation des publics et la dynamique des études d'impact qui, selon Françoise Bertrand, ne prend pas en compte la génération de richesse, le maintien et la création d'emplois comme l'un des éléments centraux de la qualité de vie des populations et du bien-être des nations.

**MICHEL LAGACÉ**

**Préfet de la MRC de Rivière-du-Loup**

**et Président de la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent**

**MICHEL LAGACÉ.** De 1988 à 1997, il a agi à titre de conseiller pour la municipalité de Saint-Cyprien. Depuis 1997, il occupe le poste de maire de cette municipalité. Il détient un diplôme d'études collégiales en sciences humaines ainsi qu'une attestation en gérontologie.

De 1988 à 1998, Michel Lagacé a occupé la fonction de président du syndicat CSN du Centre de Réadaptation Paul Coulombe. Il a siégé sur le conseil d'administration de la Régie Régionale de la Santé et des Services Sociaux du Bas-Saint-Laurent de 1992 à 1997 dont il a occupé le poste de vice-président de 1995 à 1997.

Il a été membre du conseil d'administration de la Corporation Régionale de Développement Économique de 1993 à 1998 et membre du conseil d'administration de la Société d'Aide au Développement des Collectivités de la MRC de Rivière-du-Loup de 1991 à 1994.

Michel Lagacé a occupé le poste de président du Centre Local de Développement de la MRC de Rivière-du-Loup, de 1999 à 2003. Fort impliqué dans son milieu, il est membre, depuis 1999, de l'exécutif du conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup et il est, depuis novembre 2002, préfet de ladite MRC.

Il occupe, depuis le 26 mars 2004, le poste de président de la Conférence Régionale des élus du Bas-Saint-Laurent et il est membre de la Table Québec-Régions.

**RÉSUMÉ.** Les enjeux liés à l'occupation et au développement de nos territoires interpellent l'ensemble des citoyens et, en premier lieu, leurs leaders. Le bonheur financier annoncé par de nouveaux investissements qui assurent emplois et impôts fonciers peut s'avérer le rêve attendu pour les uns ou le cauchemar appréhendé pour les autres. Ainsi, les projets économiques d'Énergie Cacouna et Terravents de Skypower ont suscité intérêt, curiosité, applaudissements et rejet. Quelques mois plus tard, que nous reste-t-il ? Où en sommes-nous ? Quels sont les gains et les pertes associés ? Qu'avons-nous appris ? Avons-nous maintenant les outils qui nous permettent un meilleur encadrement ? Est-ce que le citoyen fait réellement partie de l'équation du développement durable ?

**MICHEL BÉLANGER**  
**Président**  
**Nature Québec**

**MICHEL BÉLANGER.** Me Michel Bélanger est avocat, associé de l'étude Lauzon, Bélanger Inc., spécialisée en recours collectif et droit de l'environnement. Il combine la double formation d'avocat et de notaire, est détenteur d'une maîtrise en droit public de l'Université de Montréal et d'un diplôme d'Études supérieures spécialisées en droit de l'environnement et de l'aménagement du territoire de l'Université Robert Schuman (Strasbourg, France).

Il enseigne le droit de l'environnement à L'Université Laval (Québec), à l'École Polytechnique de Montréal et à l'UQÀM. Il a été commissaire additionnel au Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) et a, à ce titre, siégé comme commissaire sur l'audience générique sur les matières résiduelles (1996-1997). Il a été associé de recherche senior à la Chaire en éthique et environnement Hydro-Québec/McGill (1993-1996).

Michel Bélanger est président de Nature Québec (anciennement l'Union Québécoise pour la Conservation de la Nature (U.Q.C.N.)) et vice-président et co-fondateur du Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE).

**RÉSUMÉ.** Le questionnement soulevé par la présente conférence témoigne de la différence de perception qui perdure dans le domaine de l'évaluation environnementale même après 30 ans. La conjoncture économique n'a-t-elle pas servi davantage de prétexte pour remettre en question un processus que la situation environnementale rend encore plus pertinent que jamais? La crise économique dans laquelle nous sommes plongés ne trouve-t-elle pas la même absence de planification, la même vision à court terme, la même absence d'imputabilité, finalement, la même arrogance qui est à l'origine de nos problèmes environnementaux actuels ?

## PLÉNIÈRE 3 — Trois conditions pour que l'ÉE soit un atout

### **CAROL CANTIN**

**Agent de recherche**

**Direction générale des hydrocarbures et des biocarburants**

**Ministère des Ressources naturelles et de la Faune**

**CAROL CANTIN** est agent de recherche à la Direction générale des hydrocarbures et des biocarburants au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Son travail au sein du MRNF est de concilier les stratégies environnementales et celles relatives au développement des ressources en hydrocarbures en milieu marin. Il est le professionnel attitré au programme d'évaluations environnementales stratégiques (ÉES) sur la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin. Il a travaillé au développement du programme d'ÉES et en assure la réalisation au sein d'une équipe qui regroupe des experts internes et externes du MRNF.

**RÉSUMÉ.** Le programme d'évaluations environnementales stratégiques (ÉES) sur la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin fait partie des initiatives prévues dans la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 qui a pour but de mettre en valeur les ressources pétrolières et gazières du Québec en réunissant toutes les conditions nécessaires, notamment celles qui visent la protection du milieu marin.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) est le maître d'œuvre du programme d'ÉES.

Cette présentation fait un tour d'horizon sur le contexte qui a mené à la réalisation du programme d'ÉES, sur les objectifs poursuivis et sur son processus de réalisation.

Il s'agit de la première application concrète de cet outil par le gouvernement du Québec. Le programme d'ÉES sur la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin constitue une nouvelle façon de faire qui nous conduira à une approche novatrice dans le développement de nos ressources.



## **MARTIN LAFRANCE**

### **Biologiste et spécialiste en environnement**

**Services des inventaires et du plan, Direction de la Capitale-Nationale  
Ministère des Transports du Québec (MTQ)**

**MARTIN LAFRANCE** devient bachelier en biologie de l'Université Laval en 1998. Il obtient en 2002 à la même université le grade de Maître en Sciences (M. Sc.) dans le domaine de l'écophysiologie animale, suite à ses travaux effectués en collaboration avec le ministère québécois de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation (MAPAQ). Il est contractuel en 2001 pour un chercheur d'un département de la recherche au Ministère des pêches et des océans du Canada (MPOC).

Maintenant à l'emploi du ministère des Transports du Québec (MTQ), Martin Lafrance occupe le poste de spécialiste en environnement à la direction de la Capitale-Nationale depuis 2002.

Ses principales responsabilités ont trait à :

- l'évaluation environnementale préalable à la réalisation des projets routiers et la planification des autorisations légales à obtenir ;
- l'intégration des mesures d'atténuations prescrites dans les plans et devis pour construction ;
- la surveillance environnementale de chantier et l'évaluation des mesures d'atténuations employées ;
- les suivis post-construction ;
- le développement et l'expérimentation des nouvelles méthodes de protection et de restauration de l'environnement.

**RÉSUMÉ.** Expérience du ministère des Transports du Québec (MTQ), direction territoriale de la Capitale-Nationale, dans le cas du réaménagement de l'axe routier 73 / 175.

Le projet de réaménagement de l'axe routier 73 / 175 entre Québec et Saguenay est réalisé dans des milieux récepteurs sensibles, qui comportent plusieurs particularités tant aux niveaux naturels qu'humains. L'acquisition des connaissances relatives à ces composantes et l'évaluation des impacts du projet sur celles-ci furent cruciales à l'étape de l'avant-projet afin de concevoir et planifier les mesures qui doivent permettre de minimiser les impacts sur l'environnement.

Pour qu'elles soient bien appliquées en chantier, les mesures d'atténuations identifiées dans les rapports d'évaluation environnementale doivent figurer dans les documents contractuels caractérisant les travaux à réaliser pour chaque tronçon routier. Le MTQ a produit des devis de protection environnementale très étoffés qui encadrent la réalisation de ces travaux. De plus, une équipe de surveillants spécifiquement dédiés à la surveillance environnementale de chantier a été mise en place afin d'assurer le respect et le suivi des clauses prévues au contrat.

L'expérience que la direction de la Capitale-Nationale du MTQ a acquise à ce sujet au cours des dernières années et la concertation qu'elle a menée avec ses partenaires, feront l'objet de cette conférence. Essentiellement, l'atteinte des objectifs fixés pour un projet d'aussi grande envergure passe par la rédaction de clauses de protection adaptées au contexte des travaux, par une planification rigoureuse de la part des entrepreneurs, puis enfin par une surveillance particulière lors des opérations à risque.

**MARIO GAUTHIER**  
**Professeur agrégé**  
**Sciences sociales**  
**Université du Québec en Outaouais (UQO)**

**MARIO GAUTHIER** est professeur agrégé à l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et chercheur membre du Réseau interuniversitaire d'études urbaines et spatiales Villes Régions Monde. Il enseigne aux trois cycles d'études universitaires et il est responsable du programme de maîtrise en développement régional. Son champ d'expertise, ses enseignements et ses activités de recherche portent, entre autres, sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme, la planification territoriale et le développement durable, ainsi que sur la participation publique en aménagement et urbanisme. Parmi ses publications récentes, mentionnons : « Le débat public en urbanisme à Montréal : un instrument de développement urbain durable? », *Canadian Journal of Urban Research*, 2009, Vol. 18, no 1, Supplement, pp. 48-73 (avec Michel Gariépy); *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme : planification territoriale, débat public et développement durable*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2008, 350 pages (co-direction avec Michel Gariépy et Marie-Odile Trépanier); « Le BAPE et l'institutionnalisation du débat public au Québec : mise en œuvre et effets », dans Martine REVEL *et al.* (dir.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 2007, pp. 78-91 (avec Louis Simard); « La ville, l'urbain et le développement durable dans la revue *Natures Sciences Sociétés : rétrospectives et prospectives* », *Natures Sciences et Sociétés*, 2006, vol. 14, no 4, pp. 383-391; « La planification des transports et le développement durable à Montréal : quelles procédures de débat public pour quelles solutions intégrées? », *Flux – Cahiers scientifiques internationaux Réseaux et Territoires*, 2005, no 60/61, Avril – Septembre, pp. 50-63.

**RÉSUMÉ.** Quelles sont les conditions pour une participation publique active, utile et pertinente ? Regards de la recherche en sciences sociales.

Des dispositifs de participation du public de qualité sont généralement considérés par les professionnels de l'évaluation environnementale comme étant une condition essentielle pour une meilleure pratique. Dans le contexte actuel de la crise économique qui prévaut à l'échelle mondiale, plusieurs intervenants estiment que la mise en place de « bonnes » procédures de participation publique à l'évaluation environnementale constitue un atout pour assurer un développement durable des territoires. Mais, qu'est-ce qu'un « bon » dispositif de participation du public ? À quoi sert la participation du public ? Quelles sont les conditions d'une véritable participation publique ? Ces questions souvent formulées par les praticiens de l'évaluation environnementale rejoignent celles d'une communauté de chercheurs en sciences sociales qui s'intéressent à l'émergence du phénomène participatif et à ses effets sur l'action publique. Notre communication abordera ces interrogations en dressant un panorama des regards de la recherche en sciences sociales sur les thèmes de la participation publique et de la démocratie participative.

## PLÉNIÈRE 4 — L'ÉE un atout : apprendre à partir d'expériences profitables

### VINCENT NAPISH

Vice-Chef

Conseil des Innus d'Ekuanitshit

**VINCENT NAPISH** est natif d'Ekuanitshit où il a passé toute sa vie. Il agit à titre de conseiller auprès du Conseil des Innus d'Ekuanitshit depuis 1991, soit depuis l'élection du chef actuel. Il a longtemps occupé ce poste à titre de vice-chef. Les dossiers principaux sur lesquels il travaille depuis son élection sont les négociations territoriales, le développement socio-économique ainsi que la gestion du territoire et des activités traditionnelles. Le suivi de plusieurs dossiers l'a amené à participer à de nombreux projets de recherche, ce qui lui a donné une expérience de travail appréciable avec les aînés de la communauté, notamment au plan des connaissances environnementales traditionnelles.

Il est très impliqué dans le dossier du développement hydroélectrique de la Rivière Romaine depuis ses tout débuts, participant de façon assidue au processus d'évaluation environnementale et à la négociation d'une entente sur les répercussions et avantages (ERA) avec Hydro-Québec. Il siège aujourd'hui, dans le contexte de la mise en œuvre de l'ERA, dans plusieurs comités chargés d'assurer le suivi du projet.

**RÉSUMÉ.** Retombées de l'approche de la communauté d'Ekuanitshit dans le cas du projet hydroélectrique de la Romaine.

La pertinence et la portée des évaluations environnementales dans le contexte actuel de crise économique représentent des problématiques qui interpellent directement les communautés touchées par un développement majeur tel que celui du projet hydroélectrique de la rivière Romaine. Dans le contexte de ce projet où le promoteur adoptait publiquement une approche stipulant que celui-ci ne saurait se réaliser que s'il est acceptable aux plans économique, environnemental et social, il était, politiquement et publiquement présenté de façon parallèle, par le Gouvernement du Québec, comme un fait accompli alors que le processus d'évaluation environnementale ne faisait que débuter.

De nombreux questionnements face à la particularité de cette situation et plusieurs débats ont eu cours dans la communauté innue d'Ekuanitshit et celle-ci a dû faire face à des choix, parfois difficiles, quant à la stratégie à adopter afin de s'assurer que leurs droits et préoccupations soient respectés. À cette fin, les Innus d'Ekuanitshit ont fait le choix de participer pleinement et de bonne foi au processus d'évaluation environnementale du projet considérant qu'il valait mieux tenter de tirer le meilleur d'un processus aux retombées incertaines que de ne rien faire ou de s'opposer avec vigueur au projet par le biais d'un recours aux tribunaux. Parallèlement à cette participation, le Conseil des Innus d'Ekuanitshit s'engageait dans la négociation d'une ERA avec le promoteur, qui, au-delà des avantages économiques convenus, ouvrait sur les modalités d'une participation, se voulant significative, au suivi environnemental du projet.

Au cours de cette présentation, nous effectuerons un retour sur les détails de notre engagement dans ce processus d'évaluation environnementale et nous proposerons une évaluation de ses retombées pour la communauté.

**MIREILLE PAUL**

**Coordonnatrice**

**Projets de barrages et de centrales hydroélectriques**

**Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)**

**MIREILLE PAUL** est coordonnatrice des projets de barrages et de centrales hydroélectriques à la Direction des évaluations environnementales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Depuis plus de vingt ans, elle coordonne, dans le cadre des différentes procédures d'évaluation environnementale qui s'y applique, l'analyse de projets hydroélectriques implantés sur l'ensemble du territoire québécois. À ce titre, elle a développé une connaissance approfondie des impacts anticipés et réels de ce genre de projets et a été un témoin privilégié de l'évolution des pratiques d'analyse environnementale, du traitement des impacts et des retombées de l'évaluation environnementale en termes de gains environnementaux.

**RÉSUMÉ.** Les retombées environnementales pour les grands projets hydroélectriques.

Depuis la naissance des grands concepts qui ont présidé à l'application de l'évaluation environnementale aux grands projets hydroélectriques, il a toujours été entendu que cet outil de planification des projets devait, entre autres, conduire à l'obtention de gains environnementaux autant sur les plans biophysique qu'humain. Cette recherche constante de bonification environnementale des projets s'est faite à travers une évolution des mentalités et des pratiques développées par tous les acteurs en présence et une intégration des enseignements recueillis. Elle a porté fruit non seulement sur le plan de la protection des écosystèmes mais également sur les plans sociaux, grâce à une meilleure acceptation sociale, et économiques, lors de l'intégration de considérations environnementales directement dans la conception des projets. La réalisation de grands projets hydroélectriques a été un terrain particulièrement fertile où les gains environnementaux se sont avérés importants lors de leur passage dans le processus d'évaluation environnementale.

On assiste maintenant à un changement de mentalité chez les promoteurs de ces projets. En effet, on observe que les avis de projet incluent déjà certains aspects environnementaux qui, dans le passé, relevaient plutôt de la mesure d'atténuation négociée en fin d'analyse environnementale. À titre d'exemple, on peut revenir sur le projet de la centrale hydroélectrique du Rocher-de-Grand-Mère, ainsi que les projets de centrale hydroélectrique de Péribonka ou de la centrale de l'Eastmain-1-A et dérivation Rupert. À plus petite échelle, on s'aperçoit que les quelques projets de petites centrales hydroélectriques mis de l'avant par des promoteurs privés ces dernières années n'échappent pas à cette tendance malgré le fait que les moyens financiers de ces derniers sont forcément plus modestes que ceux d'une société d'état comme Hydro-Québec.

**MICHEL-L. CARON**  
**Directeur**  
**Bureau de Québec Environnement**  
**GENIVAR**

**MICHEL CARON** est biologiste et cumule 30 années d'expérience comme conseiller en environnement. Après avoir occupé des postes de direction chez ARGUS et TECSULT pendant une vingtaine d'années, il assume depuis 2004 la Direction du département d'environnement à Québec chez GENIVAR. L'équipe de Québec compte 80 professionnels et techniciens qui oeuvrent sur les marchés de l'énergie, du transport, des mines, de l'industriel et du municipal.

Au cours de sa carrière, Michel Caron a réalisé une diversité de projets tels que des études d'impact, des vérifications environnementales, des caractérisations de sites contaminés et des suivis environnementaux. Il a œuvré autant dans des environnements naturels que sur des chantiers industriels. Il a planifié, préparé et participé à plusieurs consultations publiques, dans le contexte des procédures réglementaires en vigueur au Québec et au Canada. Il a participé à quelques projets internationaux. Depuis 1997, Michel Caron a dirigé plusieurs études d'impact de projets majeurs en transport dont la construction de l'autoroute 85 entre Cabano et le Nouveau-Brunswick, le prolongement de l'autoroute 73 en Beauce et l'élargissement à quatre voies de la route 175 dans la Réserve faunique des Laurentides.

**RÉSUMÉ.** Dans les années 1980 et 1990, l'évaluation des impacts de projet consistait souvent à faire le bilan des impacts de projets dont la conception était déjà très avancée et à définir des mesures pour en minimiser les inconvénients sur l'environnement. Toutefois, progressivement au cours de la dernière décennie dans le secteur du transport, par exemple, les mandats d'étude d'impact ont souvent été accompagnés du mandat de réaliser l'avant-projet préliminaire. Les équipes de travail pour l'élaboration des études d'impact se sont donc enrichies de professionnels et techniciens spécialisés en géométrie, en circulation et en sécurité routière sous la direction de chargé de projet en environnement.

Le travail conjoint de ces équipes de spécialistes en conception routière et en environnement a permis d'analyser et de concevoir les projets à l'intérieur d'un éventail plus large de compétences. Ce nouveau contexte d'analyse a fourni des opportunités pour optimiser les projets dès l'élaboration des études d'impact, bien avant la phase de la préparation des avant-projets définitifs ou des plans et devis. La communication avec le milieu et l'élaboration de simulations visuelles ont aussi contribué à faire de l'étude d'impact un réel outil d'optimisation et d'aide à la décision.

La conférence traitera de différentes situations qui se sont présentées dans le contexte de divers projets de transport où l'étude d'impact a conduit à la réalisation de projets plus durables. J'ai choisi de me concentrer sur des projets de transport bien que j'aurais également pu évoquer des projets miniers ou autres auxquels GENIVAR a récemment participé.

## PLÉNIÈRE 5 — Entreprendre les lendemains sur des bases solides

### **HÉLÈNE LAUZON, avocate et urbaniste**

#### **Présidente**

#### **Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ)**

**HÉLÈNE LAUZON** a été nommée présidente du Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ) en mai 2008. Le CPEQ constitue le porte-parole des entreprises du Québec dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

À titre de présidente du Conseil patronal de l'environnement du Québec, Hélène Lauzon est régulièrement appelée à se prononcer sur les enjeux relatifs à l'environnement, au développement durable et à la responsabilité d'entreprise que ce soit en commission parlementaire, dans les médias, dans les universités ou sur différentes tribunes consacrées à ces enjeux.

Elle est membre de plusieurs groupes de travail nationaux et provinciaux au sein desquels elle fait valoir les préoccupations et contributions des entreprises du Québec dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Me Lauzon a été associée au cabinet Lavery, de Billy de 1995 à 2008. Elle a exercé au sein de l'équipe du Droit de l'environnement, de l'énergie et des ressources naturelles pendant plus de quinze ans. Au fil des ans, Me Lauzon a acquis une vaste expérience en droit de l'environnement en conseillant nombre d'entreprises sur des questions de nature préventive et curative portant sur les autorisations préalables à des projets, l'assujettissement à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts, la gestion des sols contaminés, le contrôle des eaux de surface, des eaux souterraines et des rejets d'eaux usées, la gestion des matières résiduelles et des résidus dangereux, ou encore le contrôle des émissions atmosphériques. En 2005, elle a mis sur pied l'équipe des changements climatiques du cabinet afin de pouvoir offrir aux clients intéressés toute la gamme de services dans le domaine des changements climatiques. Elle a été appelée à cet égard à donner plusieurs conférences sur les effets juridiques du Protocole de Kyoto. Me Lauzon a régulièrement été sollicitée sur des questions d'interprétation de la législation et de la réglementation fédérale, provinciale et municipale dans le domaine de l'environnement. Me Lauzon a été présidente de la section Environnement, division du Québec, de l'Association du Barreau canadien de 1994 à 1996.

Étant à la fois avocate et urbaniste, Hélène Lauzon a également développé une expertise de premier plan dans le domaine de l'aménagement du territoire. Elle a développé sa pensée sur les troubles de voisinage ainsi que sur les enjeux entourant l'acceptabilité sociale des projets. Elle a agi comme commissaire dans le cadre de consultations publiques tenues pour l'Office de consultation publique de la Ville de Montréal.

### **MICHEL BÉRUBÉ**

#### **Chef Environnement**

#### **Direction principale Expertise**

#### **Hydro-Québec Équipement**

**MICHEL BÉRUBÉ** est Chef Environnement à Hydro-Québec Équipement. Il a obtenu un baccalauréat en biologie de l'Université de Montréal en 1982, et une Maîtrise de l'Université McGill en 1985. Il s'est joint à Hydro-Québec en 1989. Au fil des ans, il a participé à de nombreuses études d'impact de projets de production et de transport, au Québec et à l'étranger, tant comme spécialiste dans son domaine de la biologie aquatique que comme chargé de projet. Il a été nommé Chef Expertise Environnement en janvier 2007, et est Chef Environnement depuis mai 2008.

**RÉSUMÉ.** « Que sont nos études d'impact devenues ? » Les études d'impact produites par Hydro-Québec ont beaucoup évolué tant dans leur forme que dans leur contenu et leur volume. L'arrivée du fédéral dans le domaine, avec la Loi canadienne sur les évaluations environnementales de 1995, a particulièrement contribué à modifier le traitement de certains sujets d'étude. Nous posons l'hypothèse que les études d'impact, dans le contexte canadien actuel, tendent à s'éloigner de leur forme d'origine, qui était celle d'un outil d'aide à la décision, pour s'approcher d'une forme d'audit de conformité aux politiques des différents ministères. Ce faisant, les études grossissent, coûtent plus cher, mais la distribution des efforts additionnels ne reflète pas nécessairement l'importance relative des enjeux. Le contexte économique actuel offre une opportunité de faire le point sur la pratique de l'évaluation environnementale, et de mieux planifier les efforts investis.

---

### **CLAUDETTE JOURNAULT**

**Consultante**

**Spécialiste en conciliation en environnement**

Biologiste de formation, **CLAUDETTE JOURNAULT** a travaillé de 1973 à 1989 au Ministère des Affaires Municipales et au Ministère de l'Environnement où elle a été, entre autres, responsable de l'inventaire et de la caractérisation des lieux d'élimination des déchets dangereux au Québec. Elle a également été présidente du Comité consultatif sur l'agriculture et les ressources naturelles de la Société Radio-Canada et présidente de l'Association des biologistes du Québec.

De mars 1989 à octobre 2008, elle a été membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et vice-présidente de l'organisme de 1995 à 2005. Elle a signé 43 rapports d'enquête, présidé 27 commissions d'enquête et d'audience publique dont la commission d'enquête générique sur la gestion des matières résiduelles au Québec et elle a été responsable de plusieurs médiations en environnement.

Claudette Journault agit maintenant comme consultante où elle assiste les parties dans leurs démarches afin de trouver des zones de convergences.

---

### **JACQUES RUELLAND**

**Président**

**Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)**

**JACQUES RUELLAND** détient un baccalauréat spécialisé en administration publique et en science politique de l'Université de Montréal et un MBA de l'Université York de Toronto avec concentration en économie des ressources naturelles. Il a fait principalement carrière dans la fonction publique où il a travaillé sur les grands dossiers de ressources naturelles et, particulièrement, sur les dossiers énergétiques. Il s'est d'abord impliqué, à l'échelle provinciale, en environnement. Il a fondé, avec des collègues, le Mouvement Au Courant, en 1989, dont la mission principale vise la promotion d'une utilisation rationnelle des ressources naturelles du Québec. Il est l'un des directeurs-fondateurs du Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE). Une alliance de plusieurs importantes organisations environnementales provinciales, mise sur pied pour faire valoir leurs intérêts devant la Régie de l'énergie.

Il a participé, avec des représentants de groupes environnementaux, à la fondation, en 1995, du Conseil régional de l'environnement des Laurentides dont il assume depuis la présidence. Il préside aussi le Regroupement des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ).

---

### PARTENAIRES



Agence canadienne  
d'évaluation environnementale

Canadian Environmental  
Assessment Agency



### DESSAU

Grâce aux partenaires et collaborateurs, vingt étudiants participent gratuitement au congrès et sont membres de l'AQÉI pour un an.



SNC-LAVALIN  
Environnement



• Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
• Ministère des Transports



ENVIRONNEMENT  
ILLIMITÉ INC.



Pêches et Océans  
Canada

Fisheries and Oceans  
Canada

### AECOM

### COLLABORATEURS

### ASSOCIÉS



• Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
• Bureau du forestier en chef



SMi  
LE GROUPE S.M.  
INTERNATIONAL INC.